

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO  
à la F3SCTD du 06 février 2026

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCTD,

En ouverture de cette F3SCTD, la FNEC FP-FO tient tout d'abord à adresser ses pensées et ses vœux de bon rétablissement à notre collègue de Sanary-sur-Mer suite à l'agression au couteau dont elle a été victime ce mardi 03 février. Une fois de plus la situation démontre que malheureusement les réponses apportées par les différents et trop nombreux ministres de l'Education nationale face à ses drames récurrents ne sont pas adaptées.

A l'ordre du jour de cette F3SCT le bilan quantitatif des fiches RSST soulignera que le qualitatif n'est pas au rendez-vous. En effet, comme nous le déplorons régulièrement, nombre de fiches ne sont pas « visées » par le supérieur hiérarchique et pour certaines aucune réponse n'est apportée. Pour les collègues qui rédigent ces fiches cela relève du mépris à l'égard des situations difficiles qu'ils vivent au quotidien. La remise en cause du professionnalisme dans certaines réponses laisse songeur quant à la volonté de l'administration de protéger son personnel. Aucun collègue ne prend le temps de rédiger une fiche juste pour le plaisir. C'est bien souvent le résultat de plusieurs faits qui impactent considérablement leurs conditions de travail.

Ces fiches montrent bien que l'accueil des EBEP pose beaucoup de problèmes. Nous constatons l'augmentation du nombre de classes difficiles pour lesquelles les collègues nous contactent : arrêt de l'enseignant titulaire, remplaçants qui craquent et ne souhaitent plus y retourner. Nous alertons sur la dégradation sans précédent des conditions de travail liée à une inclusion systématique sans moyens : manque de place en établissements spécialisés, pénurie massive d'AESH, contournement des notifications MDPH. La pédagogie ne peut se substituer aux soins. Nous ne cessons d'attirer l'attention sur la souffrance en permanente augmentation des personnels. Quelles mesures sont envisagées pour remédier à cette catastrophe annoncée ?

Une synthèse des accidents du travail est présentée aujourd'hui. Nous tenons à signaler que la reconnaissance d'un accident de service suite à un choc psychologique est toujours très difficile à obtenir. Une collègue agressée verbalement par des parents d'élèves s'est vu refuser l'imputabilité au service. Ce n'est pas la première fois que nous avons connaissance de ce type de rejet. L'accident de service, pour être reconnu comme tel, doit résulter de l'action violente et soudaine d'une cause extérieure provoquant au cours du travail ou du trajet une lésion du corps humain. L'agression verbale par des parents est par essence violente et soudaine, nous pouvons en déduire qu'un syndrome dépressif réactionnel est par conséquent un accident de service. Une autre collègue s'est aussi vu refuser son accident de service pour un papier non fourni par l'hôpital et pour lequel elle a, très rapidement, fait toutes les démarches pour l'obtenir. Dès son obtention elle l'a adressé aux services. Qu'aurait-elle du faire ? Prendre son véhicule avec un bras cassé pour aller chercher directement ce papier ? Nous vous demandons un réexamen de ces deux situations et d'accéder à la demande de recours gracieux qu'elles ont formulé.

Nous regrettons, par ailleurs, que le ministère accentue la pression pour imposer une fusion totale des corps des remplaçants du premier degré et une gestion centralisée départementale. Cette nouvelle gestion conduirait à la disparition du remplacement de courte durée, à une dégradation des conditions de travail et à une baisse de la qualité du service rendu aux élèves. Le problème n'est pas organisationnel mais relève d'un manque de personnels. Pour preuve, des collègues en situation de détresse qui contactent leur inspection pour signaler qu'ils sont dans l'incapacité de revenir sur leur lieu de travail, mais que l'on somme

de reprendre leur classe car « il n'y a pas de remplaçant ». Certains de ces collègues, non titulaires, craignant pour leur affectation future, se sont sentis contraints, au détriment de leur santé, de reprendre le travail dans des conditions non acceptables.

La réponse à ce manque de remplaçants doit être la création de postes et non la mutualisation forcée ou la centralisation.

Concernant les refus d'aménagement de poste, nous déplorons que des collègues se heurtent à la lenteur de la mise en place de préconisations simples comme les fournitures de matériel ou à la mauvaise volonté des personnes chargées de leur mise en œuvre.

L'épisode neigeux au retour des vacances de Noël a une nouvelle fois mis en évidence un manque de communication de la part des IEN et des chefs d'établissement avec des informations inégales, parfois injonctives, qui ont conduit des personnels à se mettre en danger pour éviter d'éventuelles sanctions. Une information claire dès le lundi soir aurait permis d'éviter ce genre d'écueil.

Dans le second degré, la situation ne s'améliore pas. Si les groupes de niveaux ne sont plus obligatoires, qu'en sera-t-il des moyens dévolus à leur mise en place ? Les dédoublements, demi-groupes et options qui ont disparu seront-ils rétablis ?

Au lieu de cela, le Ministre voudrait mettre en place un chantage aux « pseudos projets pédagogiques » pour « attribuer des moyens supplémentaires délégués par le recteur d'académie afin de pouvoir mettre en place des mesures spécifiques d'accompagnements des élèves ». Autrement dit, les personnels sont invités à multiplier les projets et les établissements à développer les dispositifs « fourre-tout » de remédiation, d'accompagnement pour obtenir ces moyens en lieu et place des heures disciplinaires dues à l'ensemble des élèves.

D'autre part, le Ministre Geffray a décidé de mettre en place des plans d'action locaux dans 15% des collègues, soit 800 établissements, qui concentrent une part importante d'élèves dont les résultats sont inférieurs à 8/20 en français et en mathématiques aux épreuves ponctuelles du DNB. 70% de ces établissements sont en Education Prioritaire. Si la liste des établissements retenus n'est pas publiée, l'Instruction du 17 décembre donne le contenu de cet accompagnement renforcé. En vue de la rentrée 2026, les chefs d'établissement des collègues concernés, avec les équipes pédagogiques, et sous le contrôle des rectorats et d'une « équipe ressource académique », sont chargés d'élaborer des plans pluriannuels sur la base d'une feuille de route qui précise les objectifs fixés à trois ans. Au lieu de répondre aux revendications telles que la création des postes nécessaires, la baisse des effectifs, la défense de l'enseignement spécialisé, l'abrogation des contre-réformes... le ministre institue une logique de mise au pas où des personnels, déjà confrontés à des difficultés d'exercice, seront « coachés » voire jugés. Il s'agit de reprendre en main les personnels qui dysfonctionneraient puisque les résultats de leurs élèves ne sont pas assez bons, sans aucun moyen supplémentaire.

Les moyens mis dans ces plans, associés au budget d'austérité prévu, vont encore aggraver les conditions de travail des personnels et la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves (classes surchargées, inclusion systématique et forcée, diminution continue des moyens concernant les dispositifs FLS et UPE2A, multiplication des tâches...).

Dans le même temps, de nombreuses classes-défense voient le jour, ce qui pose question sur la répartition des moyens et les priorités du gouvernement. Le guide d'acculturation des jeunes à la défense laisse aussi à penser que l'école n'aurait plus pour mission d'instruire les élèves, mais de leur inculquer la culture militaire.

Au plan local nous avons été alertés sur la situation des AESH du collège Saint-Just de Soissons qui ont fait valoir leur droit à la grève et se sont vues menacer d'expulsion du collège par la police. Il est inadmissible qu'une principale profère de telles menaces et entrave ainsi le droit à la grève des personnels. Une des AESH a d'ailleurs fait un malaise, dans l'établissement, suite à cette situation de tension.

Enfin les prévisions annoncées pour la carte scolaire 2026 (-25 ETP dans le 1<sup>er</sup> degré, - 19 ETP dans le 2<sup>nd</sup> degré) nous font craindre un nombre important de fermetures de classes et par conséquent une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels.

Les contre-réformes et les politiques menées ne répondent pas aux revendications des personnels et la FNEC FP-FO continue de demander :

- **Un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut dans les écoles, les établissements et les services pour ouvrir des classes partout où cela est nécessaires et pour arrêter les fermetures de classes ;**
- **La création de postes de remplaçants pour que chaque enseignant absent soit remplacé ;**
- **Le retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive ;**
- **L'abandon de la réforme du Lycée Professionnel, du Pacte et du Plan 800 collèges ;**
- **Le retrait du guide pour l'acculturation des jeunes à la défense et l'arrêt de l'intrusion de l'armée dans les établissements sous toutes ses formes ;**
- **La création de postes spécialisés, de PsyEN, d'AESH, d'AED nécessaires à la prise en charge de tous les élèves en difficulté ou en situation de handicap, l'abandon des PIAL (et de la mise en place des PAS) et l'arrêt de la logique d'inclusion systématique et forcée sans moyens ;**
- **L'augmentation des décharges de direction pour toutes les écoles ; pas une école sans décharge hebdomadaire ;**
- **L'abandon des formations en constellation et des évaluations d'école ;**
- **Le recrutement immédiat de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci, la titularisation ou la stagiairisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;**
- **L'augmentation immédiate des salaires et du point d'indice (au moins 10% tout de suite et le rattrapage des 32,5% perdus depuis 2000).**
- **L'annulation de la réforme des retraites Macron-Borne.**